



Achat d'une maison rénovée

Par **olivier**, le **02/02/2011** à **15:39**

Bonjour,

nous avons acheter une maison (été 2010) qui a été rénovée et agrandi il y a un peu plus de 3 ans, nous avons constaté dès septembre des infiltrations par les puits de lumière, pas de chance, il s'avère que l'entrepreneur en question a cessé son activité, nous avons démarché auprès du liquidateur judiciaire pour connaître l'assurance de l'entrepreneur, j'ai démarché auprès de mon assurance qui m'a dit d'envoyer un recommandé en demandant l'application de la garantie décennale, nous avons envoyé un recommandé à MMA, réponse de MMA " ces travaux concernent l'activité "couverture" non souscrite par l'entrepreneur, donc notre dossier a été classé. Retour chez mon assurance qui me demande à nouveau d'envoyer un recommandé, en contestant la réponse et en demandant l'application de l'article 1792 du code civil, courrier resté sans réponse, j'ai donc contacté MMA, afin d'en savoir un peu plus, on m'a répondu la même chose comme quoi il n'avait pas d'assurance pour l'activité "couverture" et on m'a reconfirmé que mon dossier était classé.

Nous ne savons pas vers qui nous retourner !

A ce jour quel recours avons nous ? nous ne savons pas quoi faire ??

Par **chris_idv**, le **02/02/2011** à **15:53**

Bonjour,

Vous n'avez aucun recours puisque l'entrepreneur qui a réalisé les travaux ne dispose pas d'assurance décennale pour la couverture et que l'entreprise a disparu.

Les travaux à réaliser seront donc intégralement à votre charge.

Cordialement,

Par **olivier**, le **02/02/2011** à **16:11**

Bonjour,

merci pour votre réponse, si c'est ça je suis vraiment dégouté, d'autre part mon assurance me demande aussi de voir dans l'acte de vente, si il y a la clause d'exonération de garantie vis caché, je ne sais pas ce que ça peu donner de plus, je suis un peu perdu.